

Procès-verbal n° 24
de la séance du Conseil communal de Bex
du mercredi 10 novembre 2021 à 19h30
à la Grande Salle de Bex

Présidence : M. Baptiste Guérin

Excusés : Mmes et MM. Christine Blatti Villalon, Odette Dupont Bonvin, Josette Forestier, Marielle Kohli, Lisa Pontiggia, Yves Cosandey, Michel Croset, Tristan Matile

1. Appel

Avec 50 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur. Il apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Présentation du dossier du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo par M. Pierrick Maire
4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
5. Assermentation de Madame Audrey Dauphin, conseillère communale
6. Rapport des commissions
 - 6.1. Sur le préavis n° 2021/12 « Financement du prolongement du passage inférieur (PI) de la Gare de Bex, direction route de Vannel »
Rapporteur pour les commissions ordinaires et COFIN M. Dario Bucci
 - 6.2. Sur le préavis n° 2021/15 « Etablissement primaire et secondaire de Bex – Affichage numérique »
Rapporteur pour la commission ordinaire M. Vincent Monnard
Rapporteur pour la commission des finances M. Pierre Athanasiadès
 - 6.3. Sur le préavis n° 2021/16 « Adoption du volet stratégique du Plan Directeur Intercommunal Chablais Agglo »
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme Jannick Badoux
7. Motions, postulats, interpellations
 - 7.1. *Postulat de Mme la Conseillère Eliane Comte, du groupe PAI/UDC intitulé « Pose d'une armoire à livres au parc Ausset »*
 - 7.2. *Interpellation de Mme la Conseillère Anne Bielman intitulée « Pour qu'on se souvienne de tous les Bellerins et de toutes les Bellerines »*
 - 7.3. *Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. le Conseiller Clyde Francey du groupe Avançons-Ouverture « Cyberattaque – Protégeons nos données informatiques »*
8. Communications de la Municipalité
9. Vœux et demandes de renseignements

2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- M. le conseiller Denis Aviolat, du groupe PAI/UDC, informant de sa démission du Conseil communal ;
- M. le conseiller Nicolas Pfund, du groupe PAI/UDC, informant de sa démission du Conseil communal ;
- La Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Il informe l'assemblée avoir reçu les invitations suivantes :

- La soirée des partenaires du SEMO, à laquelle il s'est excusé ;
- La cérémonie du 11 novembre du souvenir français au cimetière, à laquelle il a participé.

Il a également pris part à la visite annuelle de la Préfète dans les locaux de l'administration communale le vendredi 5 novembre 2021, visite qui s'est très bien déroulée.

Il a procédé à l'assermentation en date du 25 octobre 2021 de M. le conseiller Nicolas Pfund afin que ce dernier puisse siéger dans les commissions ordinaires.

Lors de cette séance de bureau, il a également été décidé qu'un membre d'une commission ordinaire nommé par le Bureau peut se faire remplacer par un membre du même groupe en cas d'empêchement pour autant qu'il en avertisse le Président ou la secrétaire avant la séance.

Il adresse également un cadeau à Mme la conseillère Laurine Blum suite à la naissance de son fils Elias.

3. Présentation du volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo par M. Pierrick Maire

M. le Président donne la parole à M. Pierrick Maire pour sa présentation.

M. Pierrick Maire présente le volet stratégique du Plan Directeur intercommunal Chablais Agglo.

A la fin de sa présentation, il répond aux différentes questions des Conseillères et Conseillers communaux.

Monsieur le Président remercie M. Pierrick Maire pour sa présentation.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021

Mme la conseillère Annelise Cretton attire l'attention qu'il manque le mot « peu » à la page 18, 2^{ème} paragraphe « *en suggérant à la Municipalité d'aborder cette question au sens un peu plus large ...* »

Après cette modification, le procès-verbal n° 23 de la séance du 6 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

5. Assermentations

Suite à la démission de M. Denis Aviolat, un nouveau conseiller doit être assermenté. Il s'agit de Mme Audrey Dauphin, 1^{ère} viennent-ensuite pour le groupe PAI/UDC.

M. le Président invite Mme Audrey Dauphin à venir devant l'assemblée. Il donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal.

Mme Audrey Dauphin lève la main droite et répond « Je le promets »

Le nombre de conseillers présents se porte désormais à 51 pour la suite des débats.

6. Rapport des commissions

6.1 Sur le préavis n° 2021/12 « Financement du prolongement du passage inférieur (PI) de la Gare de Bex, direction route de Vannel»

M. le conseiller Dario Bucci donne lecture du rapport commun établi pour la commission ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le prolongement du passage inférieur de la gare de Bex en direction de la route de Vannel;*
- b) *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 970'000.-- ;*
- c) *de prendre acte que ces travaux, vu les circonstances précédemment énoncées, sont quasiment terminés ;*
- d) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 970'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 48'500.-- par an ;*
- e) *de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.*

M. le Syndic informe le Conseil que la facture finale s'élève à fr. 916'810.20, soit près de fr. 54'000.— en dessous du montant indiqué dans le préavis.

6.2 Sur le préavis n° 2021/15 «Etablissement primaire et secondaire de Bex – Affichage numérique»

M. le conseiller Vincent Monnard donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

M. le conseiller Pierre Athanasiadès donne lecture du rapport établi pour la commission des finances

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la conseillère Martine Gerber estime que voter sur un budget classé dans la rubrique mobilier/machines et véhicules sans aborder la question de fond n'a pas de sens à ses yeux. Une analyse des coûts sociaux, environnementaux, financiers et sanitaires de l'usage du numérique par les élèves est nécessaire. Elle demande des réponses et éclaircissements sur les arguments de type pédagogiques (plus-value comme moyen d'enseignement), sur l'utilité spécifique (objectifs pédagogiques), sur le budget (détails sur les frais annexes tel que maintenance, facture électricité..), sur l'usage du numérique et la santé des enfants ainsi que sur la consommation énergétique et les mesures d'économie à mettre en place. Elle invite donc le Conseil à refuser ce préavis.

M. le municipal Jean-François Cossetto comprend les soucis et incompréhensions sur les aspects pédagogiques et invite sa collègue Mme la municipale Carmen Dubois à y répondre. Il apportera des compléments d'information sur les questions en lien avec les installations et les coûts.

Mme la municipale Carmen Dubois informe avoir reçu Mme la directrice des écoles, Mme Claire Bertolini, qui a expliqué à la Commission les détails de l'utilisation du numérique dans le cursus scolaire et qu'il est important de l'introduire dès le plus jeune âge. Elle rappelle aussi la volonté d'équité de traitement puisque des élèves bellerins utilisent déjà ce genre d'appareils (Grande Servanne).

M. le municipal Jean-François Cossetto complète les propos de sa collègue Carmen Dubois en soulevant l'inégalité de traitement dans les classes de Bex. Des appareils sont déjà installés dans certaines petites classes alors que certaines grandes classes ne sont pas encore équipées. Il indique également que la Municipalité s'est également souciée des éventuelles répercussions au niveau de la santé et qu'un retour à ce sujet a été demandé aux enseignants qui sont déjà équipés ainsi qu'à la direction des écoles de Leysin (établissement entièrement équipé). Aucune remarque particulière ou élément négatif n'a été soulevé. Il relève également que la formation est incluse dans l'investissement et le canton se doit de former l'ensemble des enseignants à l'utilisation des outils du numérique dans un délai de trois ans.

M. le conseiller Urs Wenger rebondit sur les propos de Mme la conseillère Martine Gerber en relevant que le COVID a fait également bien bouger les choses au niveau cantonal en ce qui concerne l'utilisation du numérique au niveau scolaire. Sans sous-estimer les soucis en lien avec les risques au niveau de la santé, il estime également que, sans l'utilisation du numérique au cours de la scolarité

obligatoire, les élèves arrivent « largués » dans les écoles professionnelles ou gymnasiales.

M. le conseiller Christophe Siméon apporte quelques éléments d'information à Mme la conseillère Martine Gerber. Il l'invite à se référer au plan d'étude romand (volet sur le plan d'étude numérique), plan d'étude que tous les enseignants doivent suivre au niveau des recommandations. Il estime également que les tableaux interactifs permettent d'offrir une densité de cours nettement plus intéressante qu'avant. Ce type d'outil permet également d'avancer plus vite dans les corrections, de passer d'un support à l'autre sans perdre les élèves. Il met également en avant des utilisations pédagogiquement intéressantes pour les plus jeunes. Il recommande donc d'accepter ce préavis.

Mme la conseillère Carole Guérin demande des confirmations sur certaines informations qu'elle a obtenues. Selon elle, l'équipement des tableaux numériques est une directive de la DGEO et non pas du ressort des communes. Le choix serait de savoir si la commune voudrait prendre le matériel proposé par la DGEO ou chercher son propre matériel.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise que la participation du canton se limite uniquement aux écrans par contre les communes ont le choix de l'entreprise et du matériel informatique qu'elle va commander. La commune a fait un appel d'offres à 4 sociétés et a constaté qu'on pouvait obtenir du matériel identique et aux mêmes caractéristiques à de meilleures conditions. Pour le reste du matériel (volets, barres de son, Apple TV), la commune est libre. Quant au choix de s'équiper ou pas, il n'y a aucune obligation. Il soulève cependant une nouvelle fois la volonté d'équité de traitement puisque certaines petites classes sont déjà équipées et rappelle tous les éléments en lien avec les négociations cantonales (participation cantonale par le biais de la formation des enseignants, livraison d'IPAD pour les élèves et les classes, etc...). De plus, on ne va pas échapper à un enseignement par le biais du numérique, refuser cet équipement serait un problème pour l'avenir.

Mme la conseillère Fabienne Lauber estime que la formation par le numérique pour les élèves est certes une bonne chose que cela soit pour leur apprendre à bien utiliser l'informatique que pour les préserver des dangers mais ne pense pas que cela doit être étendu aux classes enfantines.

M. le conseiller Jean-Michel Koehler demande à la Municipalité de veiller à ce que les installations consomment le moins d'énergie possible notamment hors des périodes d'utilisation (système coupe-veille centralisé).

Mme la conseillère Sylviane Zuber rebondit sur les propos de Mme la conseillère Fabienne Lauber. Apprendre à utiliser le numérique, c'est comme faire du vélo à traverser une route, on apprend depuis tout petit en commençant par les bases en appréhendant les dangers.

Mme la conseillère Marianne Marsden demande à la Municipalité une réponse sur la pertinence d'installer les écrans pour les 1 et 2P ainsi que sur la fin des leasings pour les écrans du Carroz. Elle se demande également si la Commission

des finances a étudié la question de savoir si la commune peut se permettre cette dépense, cet élément ne figurant pas dans leur rapport.

M. le conseiller Pierre Athanasiadès rappelle que 1 IPAD sera distribué par professeur pour tous les niveaux et 5 IPAD par classe à partir de la 3P. D'autre part et, en réponse à la troisième question de la conseillère Marsden, selon les informations reçues, les comptes semblent meilleurs que prévu. La Commission des finances estime donc que la Commune peut se permettre cette dépense.

En réponse à M. le conseiller Jean-Michel Koehler, M. le municipal Jean-François Cossetto précise qu'un système de coupe-veille a été prévu pour limiter la consommation énergétique. Il rassure également la conseillère Marianne Marsden par rapport au financement, cet investissement ne va péjorer la comptabilité communale. Quant aux leasings du Carroz, ils se terminent au 31 août 2024, reste à se déterminer sur le futur de certains bâtiments communaux en référence au postulat déposé par le PLR.

M. le conseiller Philippe Sarda peut comprendre la question de l'équité de traitement mais s'interroge sur la situation des élèves dans les containers et de l'assurance de l'utilisation de cet équipement par l'ensemble des professeurs. Quant à la question des leasings, il demande si on va les payer dans le vide jusqu'en 2024 ou est ce qu'on attend 2024 pour changer les installations.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise que les containers sont déjà équipés de beamers, les élèves travaillent donc déjà sur informatique à contrario de certaines classes de la Cible par exemple. Quant aux leasings, le contrat devra être respecté jusqu'en 2024.

M. le conseiller Christoph Roesler encourage le Conseil à accepter cette dépense afin de mettre dans les mains de nos enfants les meilleurs outils pour leur formation.

M. le conseiller Benjamin Schwab rappelle le cadre du préavis qui demande de se prononcer sur l'installation d'un équipement numérique dans toutes les classes et la dépense que cela engendre et non pas sur des questions pédagogiques, sanitaires et l'utilisation du matériel. Le canton a déjà adopté sa stratégie et il n'est pas du ressort de la commune de se prononcer sur le programme scolaire. Par souci d'équité et pour toutes ces raisons, il encourage le Conseil à accepter ce préavis.

M. le conseiller Stefano Regazzoni rejoint les propos de Messieurs les conseillers Schwab et Roesler. En tant que parent, il a reçu des informations sur l'éducation et l'utilisation du numérique ainsi que sur la formation des enseignants. Ces thèmes sont d'ailleurs très bien développés sur le site plandetudes.ch. Par rapport à la question environnementale, l'investissement inclut une garantie de 8 ans ce qui est une longue durée pour ce genre de matériel et la maintenance est assurée par le Canton. Il rappelle également que la vie numérique des enfants existe en dehors du cadre scolaire, il encourage donc le Conseil à accepter cette dépense.

Mme la conseillère Circé Barbezat Fuchs rebondit sur la remarque du conseiller Jean-Michel Koehler en demandant si effectivement l'installation du système coupe-veille est prévue.

M. le Président rappelle que M. le municipal Jean-François Cossetto a répondu par l'affirmative à cette question.

Mme la conseillère Gaëlle Valtério se pose la question si le calcul de Fr. 50.— par enfant sur 10 ans est correct sachant que la technologie avance très vite et que ces écrans ne seront peut-être plus adaptés d'ici là et devront être changés.

M. le municipal Jean-François Cossetto rappelle que seuls les écrans tactiles sont à la charge de la Commune. Ces écrans devraient tenir sur la durée. Quant aux tablettes, elles sont à la charge du canton.

Bien que sensible à tous les éléments en lien avec les questions pédagogiques et environnementales, Mme la conseillère Sybille Heunert Doulfakar rappelle les bases du préavis et invite le Conseil à mettre de côté les autres éléments.

M. le conseiller Bernard Pulfer relève que, selon un ophtalmologue, depuis l'arrivée des écrans dans les écoles, il y a eu une augmentation considérable de problèmes avec les yeux des jeunes enfants. Il se pose la question de la pertinence de l'utilisation de ces écrans avant 12 ans.

Mme la conseillère Valentine Moreillon rappelle que l'on s'égarait du préavis. Par rapport à l'intervention du conseiller Bernard Pulfer, elle demande si l'étude en question fait référence à l'utilisation d'écrans par de jeunes enfants à l'école ou dans le cadre privé.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 41 oui, 3 non et 6 abstentions :

1. *d'autoriser la Municipalité à acquérir pour les classes des collèges de la Cible, du BAP, du Foyer, de la Petite Servanne, de l'Allex et de l'iBât le matériel d'affichage numérique frontal adéquat ;*
2. *d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux liés à l'équipement desdits bâtiments (câblage, prises réseau) et à la pose des tableaux ;*
3. *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 423'500.00 ;*
4. *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 423'500.00 sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte N° 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 42'350.00 par an ;*
5. *de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.*

6.3 Sur le préavis n° 2021/16 «Adoption du volet stratégique du Plan Directeur Intercommunal Chablais-Agglo »

Mme la conseillère Jannick Badoux donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à une large majorité moins 1 abstention :

- a) *d'adopter le volet stratégique (partie II) du Plan Directeur intercommunal de Chablais Agglo.*

7. Motions, postulats, interpellations

7.1 Postulat de Mme la conseillère Eliane Comte du groupe PAI/UDC« Pose d'une armoire à livres au parc Ausset»

Mme la conseillère Eliane Comte lit son postulat intitulé « Pose d'une armoire à livres au parc Ausset».

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

M. le conseiller Christophe Siméon encourage à prendre considération ce postulat mais demande juste si une supervision de ces armoires à livres pourrait être envisagée pour trier un peu le contenu, la qualité des ouvrages, etc...

Mme la conseillère Sylviane Zuber appuie, de par son expérience de la « Devinette » aux Dévens, l'intervention du conseiller Christophe Siméon.

Mme la conseillère Eliane Comte a déjà eu un contact avec une personne qui pourrait s'en occuper bénévolement.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude à l'unanimité.

7.2 Interpellation de Mme la conseillère Anne Bielman du groupe Avançons-Ouverture « Pour qu'on se souvienne de tous les Bellerins et de toutes les Bellerines»

Mme la conseillère Anne Bielman lit le titre de son interpellation « Pour qu'on se souvienne de tous les Bellerins et de toutes les Bellerines »

Plus de 5 conseillers appuyant cette interpellation, il est procédé à la lecture de cette dernière.

Une réponse est apportée immédiatement par la Municipalité par l'intermédiaire de M. le municipal Daniel Hediger. Ce sujet a déjà été débattu en 2004 à nouveau en 2019. Par deux fois, la Municipalité s'est positionnée par le fait que le but du jardin du souvenir est d'être anonyme. Outre la question logistique (900 décès environ depuis 1992), la Municipalité a choisi de respecter l'anonymat pour le jardin du souvenir. Pour les personnes qui le désirent, elles ont d'autres choix, soit une urne cinéraire à la tombe, une urne cinéraire scellée sur la tombe d'un proche ou une urne répandue dans la nature.

Mme la conseillère Anne Bielman relève qu'à Aigle, il y a un jardin du souvenir avec le nom des défunts.

Par 28 voix pour, 3 contre et 9 abstentions, le Conseil communal de Bex accepte la réponse donnée et décide de classer cette interpellation.

7.3 Réponse de la Municipalité à l'interpellation du conseiller Clyde Francey du groupe Avançons-Ouverture «Cyberattaque – Protégeons nos données informatiques»

M. le Syndic apporte les réponses aux divers points de l'interpellation déposée par M. le conseiller Clyde Francey du groupe Avançons-Ouverture, soit :

Question 1

Quels sont actuellement les moyens mis en place pour lutter contre les attaques informatiques ?

Notre principal prestataire informatique, l'entreprise Sedelec SA, a mis en place plusieurs firewalls, pare-feu en français, aptes à détecter et bloquer les virus. Des sauvegardes de toutes nos données sont effectuées toutes les 24 heures.

Question 2

Est-ce que des attaques ou des brèches de sécurité sont déjà recensées et si oui est-ce que des mesures adéquates ont été prises ?

Pour l'heure, heureusement, nous n'avons pas enregistré d'attaques. Les pare-feu mis en place par Sedelec SA s'avèrent performants.

Question 3

Quelles actions sont mises en œuvre par la Municipalité pour réduire le risque ?

Depuis une année et demie, un nouveau antivirus a été installé par Sedelec SA. Cette entreprise effectue régulièrement des contrôles pour vérifier la sécurité de nos nombreuses installations.

Question 4

Est-ce que la Municipalité envisage ou peut envisager de mandater une société spécialisée, comme par exemple « cyber-safe » entreprise partenaire de l'Union des communes vaudoises, pour effectuer un contrôle régulier des vulnérabilités du système informatique communal ?

Oui, nous allons travailler avec la société SCRT Security, installée à Morges, spécialisée dans la protection contre les cyberattaques. Cette société va travailler, sur mandat de Sedelec SA, pour que notre réseau informatique soit encore davantage sécurisé notamment par la formation de tous ses utilisateurs via, notamment, des audits dits intrusifs.

Question 5

Les collaboratrices et collaborateurs sont-ils informés des bonnes pratiques et des réflexes à avoir en matière de sécurité informatique ?

Nos collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés de manière générale à ce problème par l'entreprise Sedelec SA. Mais il faut reconnaître que c'est en matière de formation du personnel que nous devons faire des progrès pour mieux nous protéger contre des cyberattaques. A cet effet, une formation sera dispensée début 2022 précisément par la société SCRT Security, en collaboration avec Sedelec SA. Cette formation est destinée à nos collaboratrices et

collaborateurs, mais aussi à nous, Municipaux, afin que nous adoptions toutes et tous les bonnes pratiques pour garantir la meilleure sécurité possible sur notre réseau informatique.

M. le conseiller Christoph Roesler trouve incroyable que la Municipalité ait répondu en public à l'intervention du conseiller Clyde Francey. C'est pour lui, un mode d'emploi donné aux pirates. Il estime que c'est une information qui aurait dû être donnée par un autre biais.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de cette réponse.

Le Conseil communal de Bex décide par 38 oui, 4 non et 9 abstentions d'accepter la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le conseiller Clyde Francey du groupe Avancons-Ouverture intitulée « Cyberattaque – Protégeons nos données informatiques ».

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Daniel Hediger nous informe de la nomination du nouveau commandant de l'EPOC. Suite à la présélection de six candidats qui ont subi un « talent assessment », 3 candidats ont été retenus pour une seconde audition. La décision finale prise par le CODIR s'est portée sur le choix du capitaine Jérôme Meilland. Ce dernier entrera en fonction le 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis nous informe que :

- dès le 1^{er} novembre 2021, tout nouveau projet de construction ou transformation devra être soumis au service de l'urbanisme étant à 8 mois du dépôt du nouveau plan d'affectation communal ;
- Suite au test effectué à la déchetterie Thommen durant le mois d'octobre, une augmentation de 16% a été relevée, notamment le samedi après-midi. Le test a pris fin à la fin du mois d'octobre, mais des discussions sont en cours pour savoir sous quelle forme les horaires pourraient être étendus courant 2022 ;
- Une séance d'information MobiChablais (nouveaux horaires, utilisation de l'application) aura lieu le 9 décembre prochain à la Grande-Salle. Un tout-ménage sera distribué prochainement ;
- Toujours dans le cadre de MobiChablais, les négociations ont abouti pour obtenir un arrêt à Vasselin. Par contre, les nouveaux cars TPC ne peuvent pas passer sous le pont ferroviaire de Massongex. Cette « mauvaise » nouvelle qui a entraîné des recherches pour un nouvel itinéraire via la zone industrielle nous a permis d'obtenir deux arrêts supplémentaires dans cette zone.

M. le Syndic profite de rebondir pour rappeler la manifestation organisée le 11 décembre 2021 dans le cadre des innovations en matière de transports publics. Il nous invite également à venir le samedi 13 novembre 2021 à la Grande-Salle pour la pièce de théâtre « Le Fusible » avec la participation de la conseillère Valentine Moreillon.

M. le municipal Emmanuel Capancioni nous informe qu'en raison de plusieurs éléments techniques qui ont retardé le chantier, la dernière phase des travaux du chantier de Solalex (local WC publics) ne pourra être terminée avant la fin de l'année. Ces WC seront néanmoins terminés pour le début de la saison estivale.

9. Voeux et demandes de renseignements

9.1 Vœux et demandes

Suite à l'intervention de quelques riverains de la route de la Teinture, Mme la conseillère Fabienne Lauber demande à la Municipalité si elle est au courant que des dalles sont tombées du mur qui longeait l'Avançon et si des travaux seront entrepris.

M. le conseiller Philippe Sarda demande des renseignements au sujet des prochaines élections cantonales par rapport aux panneaux officiels mis à disposition et à l'affichage sauvage.

M. le conseiller Christophe Siméon demande à connaître le taux de vacances des logements à Bex.

M. le conseiller Clyde Francey aimerait avoir des nouvelles sur la motion datant de 2018 portant sur un complément d'éclairage aux Dévens.

Mme la conseillère Fabienne Lauber demande s'il serait possible de mettre une fontaine à eau potable au parc Pittier.

Mme la conseillère Marianne Marsden demande si, suite aux nombreuses déprédations sur les vélos à la gare à Bex, un nouvel abri pour les vélos est prévu dans le cadre du nouvel aménagement de la place de la Gare.

9.2 Réponses de la Municipalité

Concernant le point sur le vandalisme à la Gare de Bex, M. le municipal Daniel Hediger informe le Conseil que deux courriers ont en effet été adressés à la Municipalité. En attendant un éventuel système de vidéo-surveillance avec les futurs aménagements de la Gare, la Police a accentué sa présence par des passages plus réguliers. Un courrier a été adressé à CFF Immobilier pour obtenir un local fermé et sécurisé pour mettre ces vélos (consigne avec fermeture à code éventuellement).

M. le municipal Emmanuel Capancioni va regarder pour les accès (introduction et évacuation des eaux) pour la pose d'une éventuelle fontaine au parc Pittier. Il répond également à la question du Conseiller Christophe Siméon en l'invitant à aller consulter le taux de vacances des logements libres sur le site www.vd.ch

M. le municipal Michael Dupertuis rassure le conseiller Clyde Francey en l'informant que la motion sur l'éclairage aux Dévens ainsi que celle du PLR concernant la pollution lumineuse et la réduction de l'éclairage public sont sur son bureau. Un plan directeur de l'éclairage public est en cours d'élaboration avec une société spécialisée pour faire une étude globale. Une réponse sera

donnée dès que ce plan directeur sera terminé et qui portera non seulement sur l'éclairage des Dévens mais pour l'ensemble de la localité et des autres hameaux.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz est conscient des problèmes en lien avec le mur du Chemin du Pont-Neuf qui s'effrite. Les maçons ont regardé ce qui pouvait être fait mais c'est assez compliqué car il s'agit de pierres collées contre le mur. Par contre, le danger n'est pas énorme et la situation est régulièrement contrôlée.

En ce qui concerne les panneaux d'affichage pour les prochaines élections, une réponse sera donnée au prochain conseil pour la mise à disposition des panneaux officiels.

M. le conseiller Christophe Siméon soulève que la réponse donnée pour le taux de vacances n'est pas satisfaisante car il aimerait connaître le taux pour la commune de Bex et non pas seulement pour le canton et le district d'Aigle.

M. le Syndic informe que le taux de vacances pour la commune de Bex avoisine les 3%. Il profite également de relever que la commune a accueilli 50 habitants supplémentaires au mois d'octobre et que nous avons passé le cap des 8000 habitants.

La séance est levée à 22h12.

Au nom du Conseil communal :

Le président :

A blue ink signature, appearing to be 'B. Guérin', written in a cursive style.

Baptiste Guérin

La secrétaire :

A blue ink signature, appearing to be 'M. Payot', written in a cursive style.

Martine Payot